

Durée et déroulement du stage :

La formation standard, d'une durée totale de 1 220 heures, s'organise à temps plein sur 36 semaines dont 23 semaines au Centre et 13 semaines en entreprise soit 455 heures.

Le stage se déroulera de **septembre 2009 à juin 2010**

Une demi-journée par semaine sera consacrée à des ateliers d'individualisation.

Evaluation d'entrée et positionnement

Les candidats sont invités à satisfaire à une évaluation d'entrée (prévoir une demi journée) qui comprend une phase écrite et des entretiens.

L'évaluation d'entrée se fera chaque mois de février à juillet 2008

■ **la phase écrite** se propose de vérifier au moyen de quelques tests, si les pré-requis pour la formation envisagée sont suffisants.

* Expression écrite :

- lire et comprendre un texte
- rédiger un message

* Mathématiques

- effectuer des opérations,
- calculer, convertir, résoudre des problèmes simples

Compter environ 2H30 pour l'ensemble

■ **les entretiens** ont pour objet d'échanger sur le projet professionnel du candidat et de vérifier son adéquation avec le projet de formation, de poursuivre le repérage des pré-acquis, de préparer le parcours de formation et d'évoquer les aspects administratifs et statutaires.

Repas et Hébergement

Il est possible de prendre les repas au self-service du Lycée et de loger au C.F.P.P.A. au tarif 2008 suivant :

Repas

⇒ déjeuner	4,39 €
⇒ dîner	3,64 €

Hébergement

Loyer mensuel (petit déjeuner compris)	178,00€
---	---------

Une caution de garantie, d'un montant de 75 € vous sera demandé pour la chambre.

Comment s'inscrire

Les dossiers de candidatures sont à retirer auprès du secrétariat du CFPPA ou sur le site internet
HTTP : //www.cfppa-angers.com.

Renseignements et contacts

C.F.P.P.A du Fresne

BP. 43627

49036 – ANGERS CEDEX

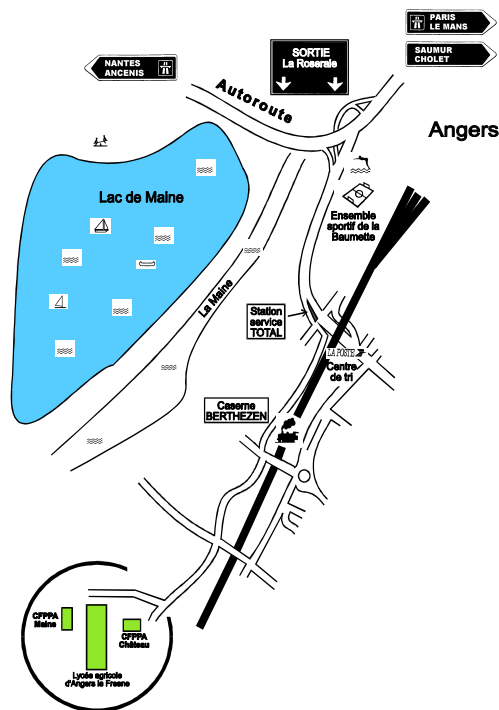
☎ 02 41 68 60 03

☎ 02 41 68 56 62

E-mail : cfppa.angers@educagri.fr

HTTP : //www.cfppa-angers.com

SITE du Fresne - Plan d'accès



C.F.P.P.A. LE FRESNE



C.A.P.A.

« Travaux Paysagers »

Formation continue

Ouvrier Qualifié en Travaux Paysagers

Centre de **F**ormation **P**rofessionnelle
et de **P**romotion **A**gricole
d'Angers Le Fresne



Fonds social européen



Notion C.A.P.A. Travaux Paysagers

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Janvier 2008



Le C.F.P.P.A. du Fresne organise, avec le concours du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Fonds Social Européen, une formation qualifiante :

Ouvrier Qualifié en Travaux Paysagers

Cette action, organisée dans le cadre de la **Formation Continue**, s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans relevant du dispositif « Offre de Formation Territorialisée », ainsi qu'aux adultes en recherche d'une qualification.

Objectifs

◆ liés à l'emploi :

☞ se préparer à des emplois qui exigent une qualification professionnelle :

- ouvrier paysagiste qualifié en entreprise de jardins et espaces verts,
- agent technique au sein des collectivités territoriales,
- jardinier d'entretien,
- ouvrier d'entretien des espaces naturels,
- aide éducateur dans les chantiers d'entretien ...

◆ liés à la qualification :

☞ s'assurer une reconnaissance de la qualification par un diplôme de niveau 5 :

Le Certificat Professionnel d'Aptitude Professionnel Agricole

le CAPA «TRAVAUX PAYSAGERS».

Conventionnement

Ce stage est organisé avec le concours financier de la Région des Pays de Loire et du Fonds Social Européen qui prennent en charge :

- les frais de fonctionnement du stage, pour la plus grande part,
- les frais de rémunération et de protection sociale pour une partie des stagiaires.

Conditions d'admission

Les personnes intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir plus de 18 ans et être en recherche d'une qualification professionnelle,
- posséder un niveau suffisant apprécié lors de la journée de positionnement
- être motivé pour ce métier
- résider – sauf dérogation – en Pays de Loire, Centre ou Bretagne (*cette dernière condition ne concerne pas les personnes en C.I.F.*)

Structure du diplôme

La formation est divisée en 8 Unités de Contrôle Capitalisables (UC) qui constituent chacune un élément du diplôme. Les 8 UC se répartissent en :

- 7 UC Nationales de Qualification (UCNQ)
- 1 UC d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE).

Le référentiel de la formation en donne la liste ci-après.

Référentiel de la formation

7 UC Nationales de Qualification	
UC 2	E.C. de mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes simples de la vie professionnelle et sociale.
UC 4	E.C. de s'exprimer et de communiquer par oral et par écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale.
UC 51	E.C. d'effectuer des démarches et de mettre en œuvre des pratiques et des données culturelles pour s'insérer dans le monde actuel.
UC 7	E.C. de mettre en œuvre des comportements moteurs adaptés à des situations professionnelles et sociales.
Connaissance du monde professionnel	
UC 52	A partir d'une situation vécue, E.C. de présenter un organisme ou une entreprise d'aménagement et d'entretien de jardins et espaces verts en le situant comme partenaire local de la gestion de l'espace.
Techniques de Création et d'Entretien d'Espaces Verts	
UC 11	E.C. d'expliquer les principales pratiques professionnelles mises en œuvre lors de l'aménagement d'un espace, à l'aide de connaissances scientifiques.
UC 12	A partir des directives du responsable de l'organisme et en assurant la responsabilité complète de son poste de travail, E.C. d'effectuer, en toute sécurité, les tâches et les travaux liés à l'aménagement et à l'entretien des jardins et espaces verts.
1 UC d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE)	
	au choix parmi les 2 possibilités suivantes : - assurer l'entretien d'un espace naturel et contribuer à sa valorisation, - intervenir en qualité d'auxiliaire dans un chantier d'élagage - ou d'abattage - et de soins aux arbres
Module « Techniques de Recherche d'Emploi »	
	Ce module, d'une grande importance, prépare à l'insertion professionnelle des stagiaires.
Stages en entreprises	
	Il est prévu quatre stages en entreprises d'une durée totale de 13 semaines. Ces stages préparent la qualification professionnelle, par l'immersion en entreprise et l'acquisition de savoir-faire Professionnels.

*E.C. être capable

Le déroulement de la Formation s'effectue par Unités de Formations (5)

- 1 - Situer l'entreprise dans la filière espaces verts
- 2 - Réaliser des travaux de constructions paysagères
- 3 - Réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers
- 4 - Réaliser des travaux de végétalisation
- 5 - Conduire une activité spécifique aux travaux paysagers
 - ☞ Entretien d'un espace naturel
 - ☞ Intervenir en qualité d'auxiliaire d'élagage

Reconnaissance et Validation des Acquis

Les Unités Capitalisables (UC) constitutives du diplôme peuvent s'obtenir :

☞ avant ou au début de la formation :

- par V.A.A. (Validation d'Acquis Académiques = équivalence avec un diplôme).
- par V.A.E. (Validation d'Acquis par l'Expérience)
- sur épreuves dites de pré acquis – si le niveau le permet.

☞ en cours et en fin de formation :

- sur épreuves certificatives, pour valider les acquis de la formation.

Coût de la Formation

Les frais de formation sont pris en charge par le Conseil Régional.

Rémunérations et Protection Sociale

Les stagiaires bénéficient d'une rémunération qui dépend de la situation antérieure et de l'expérience professionnelle de chacun.

■ Cas d'une pratique professionnelle supérieure à 6 mois.

Les personnes indemnisées par l'ASSEDIC au titre de l'allocation de base peuvent prétendre à l'A.R.E.F. – **Allocation d'aide au Retour à l'Emploi par la Formation.**

Les autres stagiaires sont pris en charge par le **C.N.A.S.E.A.** sur des crédits mis à disposition par le Conseil Régional des Pays de la Loire (environ 667,02 €).

■ Cas d'une activité professionnelle inférieure à 6 mois.

Ces personnes sont considérées comme des primo-demandeurs d'emploi. La rémunération mensuelle est d'environ 321,20 €.

Toutes les personnes qui suivent un stage de formation professionnelle sont affiliées à un régime de protection sociale

- pour les accidents du travail et maladies professionnelles,
- pour l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse et prestations familiales.